

CHARTE DE DEONTOLOGIE 2015

Ecole associative d'Arts PLEBE GABELA

- se différencier des associations de loisirs créatifs
- proposer des cours d'arts qui permettent d'améliorer sa technique et de rechercher sa propre expression.

Ethique de l'école

notre philosophie : s'appuyer sur les valeurs de l'éducation populaire
favoriser la rencontre et l'échange

"Les arts sont un outil pour comprendre le monde et la société contemporaine"

Collectif d'artistes - Association collégiale - Statut association Loi 1901

Collège d'artistes professionnels : direction artistique

Des expositions collectives

Manifestations culturelles, événementielles

L'association est gérée par le collège d'artistes et les adhérents

Ecole de la vie : La transmission est un enjeu majeur pour l'avenir de toutes pratiques, elle crée des passions, déclenche des vocations et permet ainsi l'éclosion de nouveaux talents.

- Permettre à ceux et celles qui n'ont pu bénéficier d'un enseignement classique dans le domaine artistique (Beaux-Arts, Arts décoratifs, école de graphiste, Arts appliqués..... Ecole d'état ou privé) d'un enseignement de qualité par des intervenants artistes professionnels

Les valeurs de Plebe Gabela :

- Sensibiliser un public très large à l'art contemporain
- Apprendre et expérimenter
- Susciter de nouvelles passions
- Donner des idées d'activité
- Développer le potentiel créatif

Association collégiale

- C'est une association loi 1901 ne comportant pas de dirigeants
- Tous ses membres sont à égalité

- Pour un fonctionnement plus simple et diluer les responsabilités de chacun des membres du conseil d'administration.

Le mode collectif accroît le sens des responsabilités de ceux qui ont envie de s'impliquer.

Il faut apprendre à faire confiance et respecter les initiatives des autres, apprendre à se faire confiance en prenant ses responsabilités par rapport au groupe : Tout ne peut être validé en amont donc il est nécessaire que le collectif accorde une certaine autonomie à ses membres, avec une certaine marge de manœuvre et de tolérance en cas de faux pas (droit de se tromper) sinon le groupe risque de s'auto-stériliser en s'interdisant mutuellement des initiatives.

Le conseil d'administration est composé de membres fondateurs, d'artistes intervenants et des membres actifs.

Chacun des membres du CA peut se retrouver habilité par le conseil à effectuer les formalités nécessaires au fonctionnement de l'association.

Les buts

- Promouvoir et enseigner les arts visuels
- Participer à la vie artistique et culturelle locale
- La pratique permet de remplir une mission d'éducation populaire, de favoriser le développement personnel et collectif, l'émancipation des personnes, améliorer le socle culturel sur lequel chacun construit son identité dans un souci de mixité sociale, de rencontre entre les générations
- Permettre aux élèves de définir leur projet personnel qui peut aller du simple "loisir, plaisir" jusqu'au projet de professionnalisation ou d'orientation scolaire
- La confrontation à la matière et aux idées, la sollicitation des sens, des émotions, de l'intellect et permet aux élèves de s'inscrire dans une dynamique positive.
- Le respect de la tradition s'allie aux démarches artistiques contemporaines
- Créer des liens avec la vie locale
- Des projets collectifs tournés vers l'extérieur
- Se positionner comme un véritable lieu d'enseignement et d'échanges
- La qualité humaine des intervenants possédant le goût de transmettre, un talent artistique certain

*Le refus d'évaluer les personnes en créant des niveaux ou en faisant intervenir la compétition mais toujours une valorisation des travaux.

Refus de placer les élèves dans des catégories

Diversification des propositions afin de permettre à des gens aux préoccupations diverses de se retrouver dans le champ artistique

Des partenariats nombreux permettent de modifier l'image des arts plastiques considérés trop souvent comme élitiste avec une ouverture sur le monde rurale et

urbain qui passe par : des expositions de travaux d'élèves, des ateliers hors les murs, une implication dans la vie culturelle.

Le choix de l'ouverture pédagogique

Les pratiques académiques (dessin, peinture, sculpture) ainsi que les démarches contemporaines (installations, nouvelles technologies)

Recherche de réconciliation entre la tradition et les concepts contemporains afin que la pratique des élèves s'inscrive pleinement dans leur époque tout en assimilant l'héritage du passé.

L'art s'adresse à tout à chacun, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de compétences.

L'Education Populaire (Associations.gouv.fr)

" L'éducation populaire, c'est l'éducation non formelle qui s'acquiert en dehors de l'école, dans le temps libre et hors contraintes du temps travaillé.

Sa mission originelle est de participer à l'émancipation du peuple par la culture au sens large, par la connaissance et par l'éducation non formelle.

L'agrément jeunesse et éducation populaire s'applique à des associations, Label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association.

Agrément départemental (+ 3 ans d'existence)